Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 056-215600982-20251218-2025_07_20-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LANESTER DU 18 DECEMBRE 2025

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Arrondissement de LORIENT

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE LANESTER

Objet de la délibération
LUTTE CONTRE LES RAGONDINS – ANNEE 2026

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 18 DECEMBRE 2025

Nbre d'élus en exercice : 35

Nbre d'élus présents : 30

Présidence de Monsieur Gilles CARRERIC, Maire

Présents :
Mme MORELLEC. M. LE BLE. Mme DUMONT. M. PERON. Mme LE MOEL-RAFLIK. M. JUMEAU. Mme PEYRE. M. JESTIN. Mme SORET-CELLE. M. LE GUENNEC. Mme BONDON. M. GARAUD. Mme LE BOEDEC. Mme LE GAL. Mme DUVAL. Mme RIOU. M. COQUELIN. Mme BUSSENEAU. Mme HEMON. M. LEBLOND. M. ALLENO. Mme LE BORGNIC. M. FLEGEAU. Mme MAHO. M. SCHEUER. M. CHAMBELLAND. Mme GALAND. Mme LE COZ. M. HENAFF.

Absents excusés :
M. MEGEL
M. LEGEAY donne pouvoir à Mme LE MOEL-RAFLIK
M. CILANE donne pouvoir à M. COQUELIN
Mme LE HUEC donne pouvoir à M. JUMEAU
Mme LOPEZ-LE GOFF donne pouvoir à Mme PEYRE
Mme HEMON donne pouvoir à Mme LE GAL jusqu'à 18h11
M. CHAMBELLAND donne pouvoir à Mme MORELLEC jusqu'à 18h37

Mme DUVAL est élue secrétaire de séance pour la présente session.

Rapport de Mme RIOU

Pour la dixième année consécutive, une campagne de lutte intensive contre le ragondin a été organisée par la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles Morbihan (FDGDON 56), notamment autour des plans d'eau du Scarh, de la Goden et du marais du Plessis.

86 spécimens ayant été piégés, soit un résultat sensiblement supérieur à la moyenne d'intervention de ses cinq dernières années (76), il est donc proposé de reconduire le versement d'une subvention exceptionnelle aux piégeurs de ragondins, à la société de chasse de Lanester, pour l'année 2026.

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 056-215600982-20251218-2025_07_20-DE

Les crédits sont inscrits au budget 2026 de la Ville, article 65748 – 511

Les crédits sont inscrits au budget 2026 de la Ville, article 65748 – 511

Vu le Code général des collectivités territoriales, Art. L 2122-21-1° et L 2122-22 4,

Vu l'arrêté préfectoral prescrivant la lutte obligatoire contre le ragondin dans le Morbihan (26 mars 2013),

Vu l'avis favorable de la Commission Travaux, Voirie, Végétalisation de la ville et Propreté urbaine du 8 décembre 2025,

Considérant qu'il y a nécessité de protéger la population contre les risques sanitaires liés à la leptospirose,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article 1 : **RECONDUIT** le versement d'une indemnité sous forme de subvention, fixée à 200 € par piégeur, à la société de chasse de Lanester, pour l'année 2026.

Article 2 : **DONNE** pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures liées à cette délibération, notamment pour signer tous les actes unilatéraux ou contractuels afférents

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Gilles CARRERIC

Le Maire de LANESTER, Gilles CARRERIC
Atteste sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de la présente délibération du Conseil Municipal

MAIRIE DE LANESTER 56 (MORBIHAN)